

Coûts moyens pratiqués :

Broyage mécanique : 0.4 euros /m²

Arrachage mécanique : 1.3 euros /m²

Plantation (plants 0.8 m) : 10 euros /U



Arrachage de solidage dans une station à petite massette Zone d'Anterne - commune de Vougy



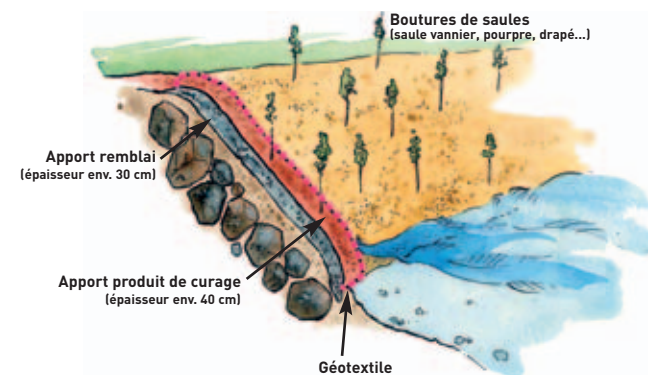
Digue envahie par la renouée
Zone d'Anterne - commune de Vougy



Arrachage de plantules de renouée



Broyage de solidage 2 fois par an (printemps et automne)
Zone d'Anterne - commune de Vougy



Plantation de boutures
Zone d'Anterne - commune de Vougy

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter :

- Stratégie d'intervention et moyens de lutte contre les espèces invasives de zones humides - compte rendu de la journée d'échanges techniques des gestionnaires d'espaces naturels CREN 2005.
- Gestion de la renouée du Japon - Conseil Général de la Savoie www.cg73.fr.
- Fiches DAEC Bureau de la protection de la nature et du paysage du canton de Fribourg.
- Plantes envahissantes, revue horticole suisse Vol 78 n°12 janv février 2005.
- Etude en cours par la FRAPNA Haute-Savoie.

Les espèces invasives

Les espèces présentes au bord de l'Arve

Les plantes invasives que l'on trouve en bord d'Arve sont originaires soit d'Asie soit d'Amérique et ont été introduites généralement au 19^e siècle comme plantes ornementales.

Le Robinier Faux Acacia

Arbre de la famille des Légumineuses (Fabacées) atteignant 25 m de hauteur. Ses fleurs blanchâtres sont groupées en grappes pendantes.



Crédit : FRAPNA

L'Impatièce Glanduleuse ou de l'Himalaya

Plante annuelle de la famille de Balsaminacées pouvant atteindre 3 m de hauteur. Ses fruits longs de 3 à 5 cm éclatent lorsqu'on les touche et projettent leurs graines. Une seule plante peut produire environ 2 000 graines dont la durée de vie est de 6 ans environ. La floraison a lieu de juillet à septembre.



Les Renouées : du Japon et de Sakhaline

Plantes vivaces de la famille des Polygonacées pouvant atteindre 3 m de hauteur. Elles se reproduisent surtout végétativement par leurs rhizomes. Ceux-ci croissent d'environ 8 cm par jour et peuvent atteindre une longueur de 20 m. Des bourgeons apparaissent le long de ces rhizomes et vont donner de nouvelles tiges.



La Grande Berce

Plante bisannuelle de la famille des Ombellifères (Apiacées), pouvant dépasser 4 m de hauteur. On peut observer des sujets de taille impressionnante (2,5 m de hauteur, 10 cm de diamètre)

Buddleia de David, arbre aux papillons



Arbuste de la famille des Loganiacées qui regroupe les Buddléiacées atteignant 3 m de hauteur. Ses inflorescences terminales sont composées de nombreuses petites fleurs violettes à blanches. Il se répand par ses graines petites et légères (jusqu'à 3 millions par pied). Celles-ci peuvent survivre plusieurs années dans le sol.

Son nectar attire de nombreux papillons mais les chenilles dédaignent ses feuilles.

Les papillons ne trouvent plus de plantes indigènes pour y pondre leurs oeufs, si bien que le bilan leur est plutôt négatif.

Par ailleurs il prend généralement la place des saules et n'est pas consommé par le castor.

Le Solidage Géant

Constitue l'espèce la plus présente. Elle se rencontre dans tous types de station. Plante vivace de la famille des Composées (Astéracées) pouvant atteindre 1 m de hauteur. Une plante peut produire jusqu'à 19 000 graines mais elles ont une durée de vie assez courte. Il ne se constitue donc pas de stock grainier dans le sol. La plante se multiplie aussi par ses rhizomes souterrains. Ceux-ci se développent surtout après la floraison qui a lieu de juillet à septembre.



Crédit : S. Bernier - FRAPNA

Sur les milieux forestiers un inventaire botanique a permis de faire ressortir le niveau de présence de ces espèces au sein de différentes formations.

Formation arbustive de saules (sur banc de galets)

Strate arborescente : robinier faux acacia 2ème

Strate herbacée : solidage 1er
impatience 9ème
renouée 12ème
buddleia 5ème

Strate arbustive :

Aulnaie saulaie

Strate herbacée : impatience 3ème
Strate arbustive : buddléia 10ème



Tâche importante de renouée dans une clairière en bordure de berge. Espace Borne Pont de Bellecombe commune de Scientrier

Les moyens de lutte

D'une manière générale il convient d'insister sur les **mesures préventives** à mettre en place pour éviter la prolifération de ces espèces notamment au moment de la réalisation de travaux (terre non contaminée, revégétalisation des sites...). Les principaux vecteurs de dissémination de ces plantes sont les engins de chantier et les crues de la rivière (rhizomes ou graines déposés sur sol nu).



Engazonnement après travaux avec un mélange de graines adapté à la station Espace Borne Pont de Bellecombe - commune de Contamine sur Arve

Quelques mesures curatives mises en œuvre le long de l'Arve :

Les mesures curatives restent pour l'instant limitées et doivent être concentrées sur des zones présentant un enjeu écologique important. Par ailleurs l'éradication complète s'avère très souvent impossible en raison du mode de dispersion et la vigueur de ces plantes.

Ces mesures de lutte prennent, en fonction des espèces les formes suivantes :

- arrachage
- arrachage et plantation de boutures
- fauche bisannuelle



Renouée (au 2° plan) susceptible de concurrencer une station à petite massette (au 1° plan, plante protégée à l'échelle nationale) - Espace Borne Pont de Bellecombe - commune de Bonneville



Etre vigilant à l'occasion des travaux

Dangers

D'un point de vue écologique elles sont qualifiées de pestes végétales car elles éliminent les espèces indigènes par leur croissance rapide et très dense. Généralement elles sont très présentes sur les zones ouvertes (enrochements, friches industrielles...) fraîchement mises à nu (par les engins ou la rivière).

Dans les formations mixtes plus âgées, de bois durs et de bois tendres les espèces invasives sont quasiment absentes.

Certaines espèces provoquent des allergies ou des démangeaisons (grande berce...).